

La fièvre catarrhale du mouton en Belgique : état des lieux

Philippe Houdart
AFSCA

Service d'encadrement gestion et prévention de crise

La problématique belge

La fièvre catarrhale du mouton (FCM) a été détectée pour la première fois en Belgique, fin août 2006, dans des élevages de la région frontalière avec l'Allemagne et les Pays-Bas. La dispersion a été rapide, de façon centrifuge à partir de ce point. Au terme de la période d'activité du vecteur, on comptait 695 cas (exploitations et particuliers) répartis sur l'ensemble des provinces belges. Un monitoring effectué en janvier 2007, après la période d'activité du vecteur, a révélé que la séroprévalence moyenne au niveau du cheptel bovin pouvait être chiffrée à 25%, avec la quasi-totalité des exploitations touchées dans les provinces infectées dès le début de la crise. Quant aux ovins, sur lesquels les symptômes sont les plus marqués, on a relevé une morbidité de 10 % ainsi qu'une mortalité de 5 %.

Cette année, la situation est plus critique. La première détection a eu lieu fin juillet et la dispersion initiale était plus large. En date du 5 octobre, les 4400 cas sont dépassés et on observe chez les ovins une morbidité supérieure à 30% ainsi qu'une mortalité d'environ 15%. Sur base des données concernant la collecte de cadavres, on observe, pour 2007, une surmortalité manifeste dès le début de la saison. Celle-ci s'élève actuellement à plus de 25.000 ovins.

	2006	2007 (fin septembre)
Belgique	695	> 4400
Allemagne	860	> 11300
Pays-Bas	451	> 5000
France	6	> 2100
Luxembourg	5	> 930

Situation au niveau européen

L'ensemble des pays européens touchés l'année

passée par la FCM8 connaît actuellement une « explosion » du nombre de cas. Il faut aussi noter que depuis fin septembre le Royaume-Uni est également confronté à la fièvre catarrhale. Aux limites de la zone réglementée, la maladie s'étend d'environ 20 km par semaine. Par conséquent, la Tchéquie, la Pologne, le Danemark, l'Autriche et la Suisse se trouvent ou se trouveront d'ici la fin de la période d'activité des vecteurs, au moins en partie, inclus dans la zone réglementée.

La lutte contre la FCM

La base législative est la directive européenne 2000/75, qui se base sur une approche zonale avec restrictions de mouvements des ruminants, sans assainissement. Etant donné qu'il n'y a pas de transmission directe d'animal à animal, le facteur déterminant de la lutte contre la maladie est le vecteur. La protection des animaux sensibles contre les vecteurs, au moyen d'insecticides, est la seule méthode utilisable, bien que peu efficace. Comme l'a montré le développement de la maladie en 2006, les autres mesures de prévention et de restriction permettent uniquement de ralentir la dispersion du virus. La maladie induisant des pertes économiques non négligeables, en particulier chez les ovins, les éleveurs attendent la possibilité d'une vaccination.

Actuellement, l'ensemble du territoire belge étant touché, celui-ci est considéré comme une zone au statut unique, à savoir la zone infectée. Il n'y a donc plus de restriction au niveau des échanges et déplacements de ruminants à l'intérieur du pays. Au niveau européen, afin d'éviter la dispersion du virus, des restrictions de déplacements, basées sur la directive 2000/75, sont d'application. Au sein de la zone réglementée pour le sérotype 8, les pays concernés (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, France et Allemagne) ont établi des protocoles assouplissant ces restrictions et permettant les échanges entre ces pays.

Perspectives pour 2008

Il est maintenant envisageable que nous devrions dorénavant vivre avec le virus de la fièvre catarrhale. En effet, la présence de vecteurs indigènes, ainsi que la persistance du virus au cours de l'hiver 2006-2007, nous montrent que la maladie est bien installée chez nous. De plus, vu l'absence de moyen de lutte efficace et l'expérience des pays du sud, le seul remède semble être la vaccination. Des vaccins inactivés pour la FCM8 sont attendus pour la mi-2008. Dans le cadre d'une vaccination globale, l'ampleur de celle-ci doit encore être discutée et le programme de vaccination approuvé par la Commission européenne. Dans ce cas, l'Europe apportera son soutien financier. Cependant, vu la probable disponibilité tardive du vaccin en 2008, il faut craindre que l'on devra encore « cohabiter » avec la maladie l'année prochaine.